



## DÉCISION L. 5211-10 N° 06/2020

### OBJET :

Service Général-Avancement de grade et création de poste-Attaché principal

**Le Président de la Communauté de Communes du Sud Territoire,**

*Vu la délibération de la CCST 2014-03-05 relative à la délégation de compétences au président*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

*Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale qui a supprimé les quotas et les a remplacé par des ratios ;*

*Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 novembre 2007 sur l'application du ratio ;*

*Vu la délibération 2007-07-17 du 17 décembre 2007 relative au taux de promotion pour les avancements de grade ;*

*Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire,*

Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de nommer au sein du Service Général :

- au grade **d'attaché principal**, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix après avis de la commission administrative paritaire, **les attachés territoriaux qui justifient d'au moins 7 ans de services effectifs dans un cadre d'emplois de catégorie A et ont atteint le 8<sup>ème</sup> échelon.**

Compte tenu :

- de la qualité du service rendu par les agents concernés,
- de leur entretien professionnel annuel remarquable,
- des avis favorables de leur hiérarchie quant à leurs qualités et aptitudes,
- de la durée de service courante pouvant ouvrir droit à la promotion interne.

**DÉCIDE**

Article 1 :

- de créer le poste suivant :

- Attaché principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

Envoyé en préfecture le 27/05/2020

Reçu en préfecture le 27/05/2020

Affiché le 27/05/2020



ID : 090-249000241-20200522-06\_2020-AR

**Article 2 :**

- de valider la promotion suivante :

- au grade d'Attaché principal, l'agent concerné à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, à temps complet

**Article 3 :**

- de fermer le poste suivant :

- Attaché à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020

Delle, le 22 mai 2020

Le Président,  
Christian RAYOT

Le Président  
Christian RAYOT

